

Anticipation et prévention des risques.

Auteur : JANVIER Gilles

Date : 2003

- En France, le concept de défense est global, c'est à dire qu'il repose sur une organisation dans laquelle s'imbriquent les moyens d'une défense civile et économique et ceux de la défense militaire. Cet aspect interministériel justifie les attributions du SGDN, organisme rattaché directement au premier ministre, responsable de la défense nationale selon l'article 21 de la Constitution. Le SGDN est le point de convergence de l'ensemble des questions de défense et de sécurité intéressant la France. Ce n'est pas un organisme à vocation opérationnelle, mais d'études et de mise en cohérence de l'action des différents ministères.

- L'anticipation peut être définie comme " un mouvement de pensée qui imagine d'avance un événement ". Le processus intellectuel, coordonné par le SGDN, s'appuie de manière itérative sur trois piliers : le renseignement, le retour d'expérience et la prospective. L'organisation du renseignement a fait l'objet de transformations importantes depuis 10 ans pour prendre en compte les nouvelles menaces et leur dispersion géographique. Point focal de cette organisation, le Comité Interministériel du Renseignement (CIR) notifie les objectifs, anime la recherche et assure l'exploitation au profit du gouvernement. Le retour d'expérience, bien développé par le ministère de la défense, est encore un parent pauvre dans les autres ministères. Enfin, la prospective doit être une activité permanente, dont les conclusions sont remises à jour régulièrement, comme par exemple dans le plan glissant à 30 ans de la défense, le PP30.

- La prévention permet de détecter l'apparition d'une crise et de la gérer au plus bas niveau possible. Le rôle du SGDN dans ce domaine consiste à veiller à la prise des mesures par les différents ministères, afin d'assurer la protection des populations et la sauvegarde des installations du pays. Il a récemment coordonné la refonte du dispositif VIGIPIRATE pour tenir compte des enseignements tirés des événements du 11 septembre 2001.

2. Synthèse du développement.

2.1 Le rôle du SGDN

Le SGDN a été créé en 1962, et a vocation à coordonner l'action des ministères, à préparer les textes et les décisions gouvernementaux, et à suivre leur mise en œuvre. Les interlocuteurs habituels du SGDN au sein de ces ministères sont les hauts fonctionnaires de défense (HFD). Dans le cas du ministère de la défense, il s'agit de l'IDOT, qui rediffuse vers l'EMA, les armées et les autres services.

Quatre domaines principaux d'activité du SGDN :

- Préparation et suivi des décisions des conseils de défense et des conseils restreints (en particulier LPM)
- Autorité unique nationale de sécurité des systèmes d'information (SSI).
- Secrétariat du CIR.
- Planification de défense et de sécurité.

2.2 L'anticipation

L'animation de la recherche et la mise en commun des renseignements recueillis par les services nationaux est la mission du CIR. C'est un travail éminemment interministériel, puisqu'il associe l'intérieur (DST), la défense (DRM, DGSE), les finances (Tracfin) et les affaires étrangères. Le CIR adopte un fonctionnement par groupes de travail interministériels, qui suivent un plan de recherche validé en conseil de défense.

2.3 La prévention

La refonte du dispositif VIGIPIRATE est la première étape d'une refonte générale de la planification de défense et de

sécurité, qui comprendra également la révision des plans d'intervention spécialisés comme PIRATAIR, PIRATE-MER, PIRANET, etc.

La nouvelle architecture repose sur 4 étapes : situation de menace, niveau d'alerte, objectif de sécurité et mesures de vigilance, de prévention et de protection. Le plan VIGIPIRATE comportera 4 niveaux d'alerte correspondants à 4 situations de menace, exprimés par 4 couleurs : jaune pour une menace encore faible, puis orange, rouge et enfin écarlate. A chaque niveau est associé un objectif de sécurité, décliné en mesures d'application. Une fois le niveau d'alerte choisi par le président de la République ou le premier ministre, il lui reste à choisir les mesures de vigilance, de prévention et de protection parmi un catalogue de plus de 400 mesures. Cette sélection est proposée par le SGDN. L'application des mesures incombe ensuite aux ministères, aux services déconcentrés de l'Etat, aux collectivités locales et aux opérateurs publics et privés.

La refonte de VIGIPIRATE et des plans d'intervention est un vaste chantier, facilité par la mise à disposition du SGDN du programme civil de défense (PCD), doté par la loi de finance 2003 de 6 Meuros.

3. Conclusion

L'anticipation est une étape fondamentale pour construire une planification efficace. Pour le champ d'action du SGDN, elle permet de bâtir un schéma interministériel qui s'inscrit dans une politique de prévention, visant à ce que les crises puissent être gérées au plus bas niveau possible en donnant aux responsables opérationnels les outils adaptés.

Cette politique doit aujourd'hui s'intégrer dans une dimension internationale, principalement européenne, ce qui est un nouveau défi à relever.